



V. Un devoir moral inconditionnel ?

1) L'insuffisance des « impératifs hypothétiques »

On ne peut que reconnaître la cohérence et le caractère séduisant de la pensée morale d'Aristote. Si nous avons choisi de présenter ses thèses de façon privilégiée, c'est parce qu'elles représentent de façon exemplaire un ensemble de raisonnements que l'on retrouve dans de nombreuses autres sagesse pratiques, et que chacun de nous formule d'ailleurs assez spontanément, en particulier lorsque nous tirons les enseignements de l'existence, sans toujours savoir que nous mettons nos pas dans les traces d'Aristote. Dans l'immense majorité des cas, si nous respectons les biens et la personne d'autrui ou nous plions aux exigences de la société (travailler, vivre « en bon père de famille » selon une expression du droit français héritée du droit romain, etc.), c'est tout simplement parce que nous souhaitons être inclus dans la société, respectés, aimés, estimés. Cela demande un jugement sûr, qui implique de savoir hiérarchiser ses désirs et de renoncer à certains d'entre eux par intelligence prudentielle, cela exige parfois des efforts, mais cela n'a rien d'une morale sacrificielle. Nulle philanthropie pure, nul désintéressement dans une telle morale. Elle n'est pas « pure », mais elle a le mérite d'être relativement efficace, puisqu'elle s'appuie sur ce qui, de fait, motive la totalité des hommes : la recherche du bonheur. Aristote le dit lui-même, en insistant sur le fait que toute sa théorie éthique repose sur ce qu'il nomme la « *philautia* », ce qui signifie en grec l'amour de soi-même, une sorte d'égoïsme intelligent et mesuré.

Il faut cependant prendre un peu de distance avec cette philosophie morale et, sans prétendre la réfuter en son entier, considérer ce qu'elle peut avoir d'incomplet, voire même d'illusoire. C'est ainsi que Kant, à la fin du XVIII^e siècle, construit toute sa réflexion morale (dans la *Critique de la raison pratique* et dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*) sur un dialogue avec les règles de la « prudence » aristotélicienne.

Kant ne nie pas que la quête essentielle de tout homme soit la recherche du bonheur, ni même que cette recherche soit à la fois nécessaire et légitime. Comme Aristote, il souligne la nécessité, pour nous rendre heureux, de faire preuve de « prudence » et de ne pas nous fourvoyer dans des formes déraisonnables et irréalisables de désirs. Les

Introduction

« impératifs hypothétiques » qui, selon les termes de Kant, donnent son contenu à la morale aristotélicienne constituent bien, selon le philosophe allemand, la moitié de la raison pratique.

Kant nomme « impératifs hypothétiques » les règles morales qui relèvent de l'« habileté » et de la « prudence », c'est-à-dire les règles que nous nous imposons à titre de *moyens* pour atteindre la satisfaction et le bonheur. Mais il se demande s'il n'existe pas, outre ces impératifs hypothétiques, des impératifs « catégoriques », c'est-à-dire *absolus* et *inconditionnés*, qui régiraient nos relations avec les autres hommes :

« Tous les impératifs [= devoirs pratiques] nous donnent des règles ou *hypothétiquement* ou *catégoriquement*. [...] Si l'action n'est bonne que comme moyen pour *quelque autre chose*, l'impératif est *hypothétique* ; si elle est représentée comme bonne *en soi*, [...] alors l'impératif est *catégorique*.

[Les] impératifs [hypothétiques] peuvent [...] être appelés en général des impératifs de l'HABILETÉ ou de la PRUDENCE. Que la fin soit raisonnable et bonne, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit ici, mais seulement de ce qu'il faut faire pour l'atteindre.

Fondements de la métaphysique des mœurs, II^e section

Cette idée d'un devoir moral supérieur à toute considération d'intérêt personnel est formulée par plusieurs philosophes avant Kant. Mais c'est Rousseau qui le fait de la façon la plus claire et qui, de l'aveu même de Kant, l'a mis sur la voie de sa réflexion morale :

« Il est [...] au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu, sur lequel [...] nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises, et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience. [...]

Si les premières lueurs du jugement nous éblouissent et confondent d'abord les objets à nos regards, attendons que nos faibles yeux se rouvrent, se raffermissent, et bientôt nous reverrons ces mêmes objets aux lumières de la raison [...]

Conscience, conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu ; c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle, et d'une raison sans principe. »

(Émile, livre IV)

Cette « conscience morale » qui nous parle indépendamment de nos intérêts et qui nous donne un principe absolu de jugement sur le juste et l'injuste, Rousseau la montre éclairée par « les lumières de la *raison* ». C'est bien ainsi que Kant l'entend : la *raison*